



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 27

OBJET : vœu présenté par monsieur DARVES, conseiller municipal, du groupe « une ville verte et solidaire » sur la réforme territoriale.

Conseillers en exercice	: 33
Présents	: 32
Représentés	: 1
Excusé	: 0
Absent	: 0

SEANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le trois octobre à vingt heures et trente-deux minutes, le conseil municipal de LA QUEUE EN BRIE, légalement convoqué par Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Maire conformément aux articles 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Maire.

PRESENTS :

M. FAURE-SOULET, Maire.

M. COMPAROT, Mme BASTIER, M. NIETO, Mme GAY, M. SESSA, Mme DE ALMEIDA, M. MOUCHARD, Mme DAOUGABEL L., adjoints au Maire.

M. NOVEL, M. WOTHOR, conseillers municipaux Délégués.

Mme HENRY LE BAIL, Mme MASSABO, Mme LY SONG VENG, Mme MENDES, M. SALMON, M. VIEIRA, Mme DEFFON, M. NGOMBE, Mme MAISCH, M. MACE, M. CHABRAUD, Mme DAOUGABEL M., M. ZEMB, M. DARVES, Mme GURTLER, M. CHRETIEN, Mme AUBRY, Mme MACIA, M. SANGOI, M. ZAIDANE, Mme MOLINIER-VERCHERE, conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme OUZZIZ, adjointe au Maire donne pouvoir à M. COMPAROT, 1^{er} adjoint au Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme GAY, Adjointe au Maire.

Vœu proposé par le groupe « une ville verte et solidaire »
Elus Front de gauche et personnalités Caudaciennes.
Présenté par Jean Jacques DARVES

« La réforme territoriale »

La loi prévoit la fusion au sein de la Métropole du Grand Paris des départements du Val de Marne, des Hauts de Seine, de Seine Saint Denis et de Paris, avec la disparition des intercommunalités actuelles, au profit de conseils de territoires de 300 000 habitants, et l'affaiblissement des Communes. Ces dispositions s'inscrivent dans une réforme territoriale de redécoupage des régions, des départements et des compétences des collectivités locales.

Ce grand chambardement de notre organisation territoriale nécessite un débat public de grande ampleur pour s'assurer qu'elle respecte bien les principes fondateurs de notre République sociale – égalité des droits- et démocratique-la parole aux citoyens.

Nous vous invitons dans cet esprit à soutenir la pétition nationale exigeant l'organisation d'un référendum sur la réforme territoriale qui permettrait de définir par le débat et le vote la société dans laquelle nous voulons vivre ensemble.

Pourquoi défaire ce qui fonctionne plutôt bien ?

L'utilité des politiques publiques départementales au service de la qualité de vie des populations et des dynamismes des territoires est une réalité reconnue. Dans le Val de Marne elle repose sur :

-l'atout démocratique de l'assemblée départementale, avec ses élus issus du suffrage universel et la proximité et la réactivité du service public départemental avec ses 8000 agents.

-le rôle fédérateur du Conseil général pour l'élaboration et le portage de grands projets structurants du territoire (transports, aménagement...) et partenariat avec les Communes, comme celle de la Queue-en-Brie, par exemple.

-les actions menées à haut niveau d'engagement financier en faveur de l'intérêt de tous, tant dans l'exercice des compétences légales que dans celui des compétences générales.(solidarité en faveur des personnes âgées, handicapées , en situation d'exclusion sociale, protection de l'enfance, prévention spécialisée, 82 centres de PMI, 76 crèches, remboursement à 50% de la carte Imagine'R, prise en charge de la carte améthyste ,réseau de 21 parcs départementaux, ordinateurs mis à disposition des collégiens, entretien et construction des 104 collèges ainsi que des routes départementales, participation décisive aux projets de transports, soutien au développement économique et à l'emploi ,soutien au développement durable, à la vie associative, sportive et culturelle.

Considérant en l'état actuel l'absence de débat public et d'études d'impact aux projets de suppression des départements,

Considérant que l'argument de réduction de la dépense publique ne peut constituer le point d'entrée dans une réforme des collectivités territoriales et qu'il n'est pas démontré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Réaffirme, l'utilité et la pertinence du Conseil Général du Val de Marne et des politiques publiques qu'il développe comme collectivité territoriale de la République,

Rejette en conséquence sa disparition,

Préconise un grand débat public associant élus, citoyens et acteurs économiques, associatifs, institutionnels et sociaux, pour construire une nouvelle étape de la décentralisation en renforçant les missions des collectivités locales et en les dotant des moyens leur permettant de les exercer au plus près des populations et de leurs intérêts.

➤ **Le présent vœu est adopté à la majorité des membres présents et représentés.**

24 voix pour : M. le Maire, M. COMPAROT, Mme BASTIER, M. NIETO, Mme GAY, M. SESSA, Mme DE ALMEIDA, Mme OUZZIZ (pouvoir à M. COMPAROT), M. MOUCHARD, M. NOVEL, Mme LY SONG VENG, Mme MENDES, M. WOTHOR, M. SALMON, M. VIEIRA, Mme DEFFON, M. NGOMBE, Mme MAISCH, M. MACE, M. DARVES, Mme GURTLER, M. CHRETIEN, Mme AUBRY, Mme MACIA,
2 contres : Mme MOLINIER-VERCHERE, Mme HENRY LE BAIL.
7 abstentions : Mme DAOUGABEL L, Mme DAOUGABEL M., M. ZEMB, M. CHABRAUD, Mme MASSABO, M. SANGOI, M. ZAIDANE.